



**Arrêté du Maire du 24 novembre 2025  
N°069-2025**

**Objet : INTERDICTION UTILISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL  
DU Lundi 24 novembre au Mardi 25 novembre 2025 inclus**

**La Maire de La Commune de Joué l'Abbé,**

**Vu** l'article L2212-2 et L2213-1, L2213-4 et L2212-4 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs généraux du maire en matière de police,

**Considérant** qu'en raison des intempéries, le terrain de football étant devenu impraticable, il est nécessaire de réglementer l'utilisation,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>:** En raison des intempéries, l'utilisation du terrain de football est interdite du lundi 24 novembre au mardi 25 novembre 2025 inclus

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché sur place, publié sur la plateforme intramuros, notifié à Monsieur LAUNAY Judicaël, Président du FC JAG et transmis à Monsieur le Président du district de football de la Sarthe.

Fait à Joué l'Abbé, le 24 novembre 2025

La Maire,  
LAINÉ Magali

*La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*

Publié le 25/11/2025 à 14:40 (Europe/Paris)

Par : Mairie

[https://www.joue-labbe-72.fr/documents\\_administratifs/45255](https://www.joue-labbe-72.fr/documents_administratifs/45255)